

MESURES EXCEPTIONNELLES COVID-19 DE L'AGEFIPH

POUR SOUTENIR L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

<p>Aide exceptionnelle au parcours de formation.</p>	<p>Sécuriser le parcours de formation d'une personne handicapée.</p>	<p>Soutien financier pour couvrir les dépenses nécessaires pour poursuivre la formation à distance (ordinateur, imprimante, connexion internet...).</p>	<p>Le montant maximum de l'aide est de 500€. https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-exceptionnelle-au-parcours-de-formation</p>
<p>Aide exceptionnelle aux déplacements.</p>	<p>Sécuriser la reprise d'activité ou la reprise de formation d'une personne en situation de handicap fragile ou particulièrement vulnérable en emploi ou en formation professionnelle, pour lesquelles les transports en commun sont fortement déconseillés.</p>	<p>Prise en charge des déplacements pour éviter l'utilisation des transports en commun pour les salariés, travailleurs indépendants, stagiaires de la formation professionnelle pour lesquels prendre les transports en commun comporte un risque important.</p>	<p>Financement à hauteur de 100€ par jour avec un plafond de 5000€. https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-exceptionnelle-aux-deplacements</p>
<p>Maintien de la rémunération et la protection sociale des PSH en formation professionnelle.</p>	<p>Pour éviter les ruptures de rémunération pour les stagiaires en formation professionnelle, l'Agefiph maintient leur rémunération pour leur permettre d'appréhender un peu plus sereinement cette période difficile.</p>	<p>Procédure simplifiée.</p>	<p>La rémunération est versée à la personne par l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le compte de l'Agefiph. https://www.agefiph.fr/aides-handicap/maintenir-la-remuneration-et-la-protection-sociale-des-stagiaires-en-formation</p>
<p>Cellules d'écoute psychologique ouverte aux personnes en situation de handicap.</p>	<p>Permettre aux personnes en situation de handicap d'être soutenues psychologiquement pendant la crise sanitaire et d'aborder la « reprise » du travail ou la recherche d'emploi dans le contexte économique et sanitaire actuel très incertain, ou bien encore la sortie ou la poursuite du télétravail...</p>	<p>Le dispositif est ouvert de 9h à 19h lundi au vendredi, par téléphone au 0 800 11 10 09 (appel gratuit depuis un poste fixe) en métropole comme en outremer. Pour les personnes sourdes et malentendantes, un mode de communication adapté est prévu pour bénéficier de ce service. https://agefiph.elioz.fr/?hash=coa2348fa38a1978d69f3d1deg7667db</p>	<p>https://www.agefiph.fr/aides-handicap/cellules-decoute-psychologiques-ouvertes-aux-personnes-en-situation-de-handicap</p>